



FORMATION

Animateur sportif, pourquoi pas vous ?

Chaque année, la Fédération française Sports pour tous forme près de 700 stagiaires en France – dont environ 80 dans le Grand Est – pour leur permettre d'obtenir le Certificat de qualification professionnelle (CQP) « Animateur de loisir sportif ». Sur l'année 2020-2021, son taux de réussite s'élevait à 97 %, sachant qu'il constitue le premier niveau d'un diplôme multisports et qu'il s'adresse à toute personne souhaitant exercer le métier d'animateur sportif, toutes activités et tous types de structures confondus. Seuls prérequis pour se lancer : être majeur et pouvoir justifier d'une pratique sportive régulière, soit au moins 140 heures sur les trois dernières années. Ce qui ne nécessite donc pas d'être classé dans la catégorie compétition. Deux options de ladite certification sont proposées par le Comité régional Sports pour tous : les activités gymniques d'entretien et d'expression (AGEE), ainsi que les jeux sportifs et d'opposition (JSJO). Elles sont dispensées au centre de formation de Bazeilles, dans les Ardennes, à plus d'une heure de Reims. A noter, les inscriptions sont possibles jusqu'au 19 octobre pour l'option AGEE et jusqu'au 4 novembre pour les JSJO. Et si ces cursus restent payants - compter tout de même 1 960 euros pour y accéder -, ils ouvrent droit aux dispositifs de financement relatifs à la formation professionnelle : compte personnel ou congé individuel de formation, contrat de professionnalisation, organismes paritaires collecteurs agréés, pôle emploi, missions locales pour les moins de 25 ans, etc.



Le certificat « Animateur de loisir sportif » permet d'intervenir dans de nombreuses structures. © Fédération française Sports pour tous

✓ Contact : Christine Montana, référente administrative formation,
christine.montana@sportspourtous.org, 06 16 90 98 16. Plus d'infos sur sportspourtousgrandest.org.